



## *Association des directions d'établissement d'enseignement du Bas du Fleuve*

### **CONSIDÉRATIONS SOCIALES envers ses membres**

#### **OBJECTIF**

Le conseil d'administration veut déterminer des balises pour encadrer ses actions lors d'un décès, d'un départ à la retraite et autres évènements sociaux.

#### **CHAMPS D'APPLICATION**

La présente politique s'applique uniquement aux membres de l'ADEBF.

#### **MODALITÉS**

Dès qu'un membre du conseil d'administration est informé d'un événement décrit ci-dessous dans son CSS, il applique la présente politique en concertation avec son ou sa collègue.

Les coûts sont assumés à même le budget de représentation alloué par le CA à ses représentants de chaque CSS.

Les membres de chaque CSS, en concertation avec leurs représentants au CA, peuvent ajouter des évènements à souligner à la liste ci-dessous.

Évènements	Gestes	Montant
<b>Décès d'un membre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gerbe de fleurs OU Un don à une fondation désignée par la famille.</li> <li>➤ À défaut de désigner une fondation, le don ira à Opération Enfant Soleil.</li> </ul>	100\$
Père, mère, conjoint(e), enfant d'un membre		50\$
<b>Maladie, hospitalisation, congé de santé (Deux semaines et +)</b>	Bouquet, plante, livre...	50 \$
<b>Départ à la retraite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Carte de remerciement</li> <li>➤ Cadeau au membre (certificat-cadeau, chèque, etc.)</li> <li>➤ Repas</li> </ul>	150 \$
<b>Suite à deux mandats à titre de représentant au CA de l'ADEBF</b>	Cadeau	50\$

Pour assurer le bon fonctionnement de cette politique de l'ADEBF, il est important qu'elle soit connue des membres et que ceux-ci informent leurs représentants lorsque l'un ou l'une des leurs est touché par un évènement visé par cette politique.

Adoptée le jeudi 28 janvier 2021 par le CA à sa séance régulière.